

Championnats du Finistère Benjamins-Minimes à St Renan le 6 juin 2015.

Engagements sur le site du CD29.

Il n'y aura ensuite aucune modification des feuilles de courses, ni de concours.

Il n'y aura aucune inscription sur place au début d'une épreuve. Les starters et chefs de concours devront appliquer strictement cette instruction.

La confirmation de participation à la chambre d'appel est obligatoire le plus tôt possible, en tout état de cause, 45 minutes au plus tard avant le début de l'épreuve. Tout athlète n'ayant pas confirmé ne sera pas autorisé à participer à l'épreuve. Ceci est valable pour les concours et les courses. Les confirmations doivent être réalisées par les athlètes, ceci pour les habituer à fonctionner comme les « grands ».

Règlement particulier

Pour les 200 m haies, les 100 m haies et 80 m haies, ainsi que les 1000 m, les finales de niveau seront constituées en fonction des performances enregistrées dans SIFFA.

Toute absence de performance (athlète n'ayant disputé aucune compétition ou relevant de blessure) pourra être compensée par une performance d'engagement, avec justificatif (perf 2014 par exemple), qui devra être adressée au Président de la Commission des Jeunes. L'absence de performance d'engagement ou de performance non justifiée entraînera d'office l'inscription dans les finales les plus faibles. Il y aura une seule finale pour les 50 m et les 50m haies.

La hauteur des haies pour les benjamins sera de 76 cm pour les garçons et 65 cm pour les filles.

Les athlètes pourront disputer quatre épreuves au maximum. Il leur appartiendra de bien gérer leur emploi du temps.

Le nombre d'essais sera de 4 pour les lancers et les sauts horizontaux.

Compte tenu du nombre probablement très élevé d'athlètes dans certains concours, il sera sans doute nécessaire de faire des groupes.

Pour la Hauteur, si nécessaire, il y aura 2 sautoirs. La répartition se fera en fonction des performances enregistrées dans SIFFA.

Pour la Longueur, il y aura 3, voire 4 sautoirs si nécessaire. Comme pour la Hauteur, la répartition se fera en fonction des performances enregistrées dans SIFFA.

La priorité sera donnée aux Courses, puis à la Hauteur par rapport aux autres concours. Les horaires devront être respectés, il n'y aura pas d'attente de la part des Starters, ni des Chefs de concours, ni de recomposition des séries en cas d'absence des athlètes.

Le Jury de la Perche ira au 2ème sautoir en Hauteur s'il y en a un, puis à un sautoir supplémentaire (3ème ou 4ème) en Longueur.

Jury

Chaque club devra fournir 1 juge par tranche de 5 athlètes, jusqu'à un maximum de 10.

Jury à adresser pour le mercredi 3 juin 21h00, dernier délai à : pascaldorme@wanadoo.fr

